



Tests d'intrusion physique

Sommaire de l'audit

Objectif

Mettre à l'épreuve la sécurité physique, en conditions réelles, afin de déterminer s'il est possible d'obtenir des accès physiques non autorisés aux édifices stratégiques de la Ville

Résultats

Pour des raisons évidentes de sécurité, nous ne pouvons pas divulguer les résultats de nos tests d'intrusion physique qui ont été effectués dans le cadre du présent rapport annuel.

Soulignons que les unités d'affaires ont eu l'opportunité de formuler leurs commentaires à l'égard des résultats de nos tests d'intrusion.

Le cas échéant, les unités d'affaires ont convenu de prendre les mesures nécessaires pour corriger les déficiences constatées.

Table des matières

1. Contexte	397
2. Objectif de l'audit et portée des travaux.....	398
3. Résultats des tests d'intrusion	398

5.7. Tests d'intrusion physique

1. Contexte

La Ville de Montréal (la Ville) et ses organismes contrôlés possèdent de nombreux actifs essentiels et vitaux localisés, entreposés ou détenus dans divers bâtiments, édifices et locaux.

Étant donné l'importance de ces actifs, ceux-ci doivent être adéquatement protégés, d'une part, pour maintenir un niveau de protection suffisant garantissant la sécurité des personnes et des biens et, d'autre part, pour offrir la continuité des services essentiels au fonctionnement et au bien-être de la communauté montréalaise.

La sécurité physique est le premier moyen de défense devant être mis en place afin de gérer les risques associés à la protection des actifs de la Ville, puisque l'intrusion physique est l'une des premières avenues envisagées par les personnes malintentionnées afin de perpétrer des actes visant à dérober, à détériorer ou à détruire les actifs ou encore les informations hébergées par ces actifs.

Afin de contrôler et de limiter les accès aux édifices contenant des actifs à protéger (p. ex. des informations confidentielles, du matériel et des équipements coûteux) et pour prévenir des manœuvres dolosives, des mécanismes de protection, de surveillance et de contrôle d'accès efficaces doivent être mis en place. Avec le matériel et les *modus operandi* disponibles sur Internet, le risque d'accès physique non autorisé aux bâtiments par tout individu motivé et adéquatement préparé est accru. À cet effet, les meilleures pratiques en sécurité préconisent d'effectuer des tests d'intrusion physique en conditions réelles.

Nous avons donc décidé de réaliser une mission d'audit comportant des tests d'intrusion physique. Contrairement au processus que nous appliquons habituellement, il s'avérait nécessaire de ne pas aviser, par lettre d'avis, les propriétaires des actifs ciblés par notre audit. Cette approche a été utilisée afin que les contrôles relatifs à la sécurité physique soient testés en conditions réelles et afin qu'ils ne soient pas momentanément renforcés lors de nos visites.

2. Objectif de l'audit et portée des travaux

L'objectif de notre mission d'audit était de mettre à l'épreuve la sécurité physique, en conditions réelles, afin de déterminer s'il était possible d'obtenir des accès physiques non autorisés aux édifices stratégiques de la Ville.

Cette mission d'audit s'inscrit dans la poursuite de notre programme de tests d'intrusion physique entrepris en 2010. Ce programme se poursuivra en 2017.

3. Résultats des tests d'intrusion

Pour des raisons évidentes de sécurité, nous ne pouvons pas divulguer les résultats de nos tests d'intrusion physique qui ont été effectués dans le cadre du présent rapport annuel. Par ailleurs, soulignons que, le cas échéant, les unités d'affaires concernées ont été informées des déficiences que nous avons constatées et que celles-ci feront l'objet de plans d'action.